

# ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LE SERVICE PUBLIC

**Les élections professionnelles 2022** qui auront lieu la première semaine de décembre revêtent une importance considérable pour les personnels, quels que soient leurs secteurs d'activité et affectations.

En effet, **il s'agit de faire élire**, dans les commissions administratives paritaires nationales, les délégué·es du personnel que vous pourrez saisir en cas de décisions individuelles défavorables vous concernant, prises par les directions ou échelons hiérarchiques.

**Votre participation aux différents scrutins** est donc décisive pour choisir et donner de la force à vos représentant·es du personnel.

**Indépendance, opiniâtreté, expertise des situations professionnelles et des conditions de travail, projet syndical cohérent :**

**Faites le choix des candidat·es du SNASUB-FSU pour être représenté·e et défendu·e efficacement !**

**Faites le choix de délégué·es du personnel indispensables à votre représentation et défense individuelle !**

**LES CAPN SONT CONSULTÉES À VOTRE DEMANDE SUR LES REFUS DE LA HIÉRARCHIE PORTANT SUR :**

- la révision du compte-rendu d'entretien professionnel ;
- la demande de temps partiel ;
- l'autorisation de télétravail, initiale ou de renouvellement ;
- la démission, certaines demandes de mise à disposition ou de cessation de fonctions ;
- la mise en œuvre du compte personnel de formation ;
- la demande de congés liée au compte épargne temps ;
- les autorisations d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ou de formation continue.

**LES CAPN SONT AUTOMATIQUÉMENT SAISIÉS SUR :**

- les refus de demande d'action de formation ;
- les refus de congé formation ;
- les refus de demande de congé de formation professionnelle ;
- les refus de titularisation et prolongation de stage ;
- les licenciements en cours de stage pour insuffisance ou faute professionnelles.

**LES CAPN SE RÉUNISSENT EN CONSEIL DE DISCIPLINE**

**Pour étudier la situation du ou de la fonctionnaire** à qui une faute est reprochée, défendre les collègues et examiner des propositions éventuelles de sanction des deuxième, troisième et quatrième groupes prévues par le statut général des fonctionnaires. **C'est une procédure contradictoire**, une garantie pour tous les personnels contre l'arbitraire !

**GAGNONS LE RÉTABLISSEMENT DE TOUTES LES COMPÉTENCES PERDUES DES CAP !**

**Depuis la loi de transformation de la fonction publique**, les CAPN ne sont plus saisies pour l'examen des projets de tableaux de promotions (avancements de grade et listes d'aptitude).

Cette perte de compétence ampute le droit des fonctionnaires à être défendu·es par leurs représentant·es face à des décisions hiérarchiques concernant leurs carrières.

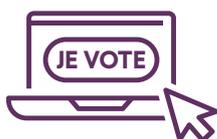
**Inacceptable pour nous !**

**Le SNASUB-FSU et la FSU se battent au quotidien pour le rétablissement de ce droit. Ils revendiquent la restauration de toutes les compétences des CAPN.**

**Pour gagner toutes et tous ensemble,  
VOTEZ SNASUB-FSU !**

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,

**▶ FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX ◀**  
avec le SNASUB-FSU





SNASUB-FSU



# Pas de système éducatif sans nous !

**Il faut faire reconnaître nos missions et métiers !**

**Il faut gagner une mobilité choisie par les personnels !**

**Il faut une vraie revalorisation salariale !**

## Avec la FSU pour gagner :

### UNE REQUALIFICATION POUR TOUS.TES

**Bien des technicien·nes ne sont pas reconnus·es à la hauteur de leurs tâches** et se voient confier des missions relevant de la catégorie A. Le ministère a mis en place un « repyramidage de la filière ITRF » de 1450 promotions (de TECH en ASI) sur 5 ans. Mais ces promotions ne concernent pas tous les TECH !

**Dès les concertations de 2020 le SNASUB-FSU a vu le problème**, alerté et finalement refusé de donner sa caution syndicale à ce protocole, générateur d'inégalités. En effet, les collègues affecté·es en services académiques, établissements scolaires ou encore en CROUS sont d'emblée exclu·es de ce repyramidage. Quant aux personnels de l'enseignement supérieur, leurs missions doivent être en relation directe avec la recherche ou l'enseignement pour pouvoir y prétendre. Et encore faut-il que ces missions (et ces collègues) soient identifiés comme prioritaires par leurs établissements : ceux-ci doivent en effet choisir quels métiers-types seront proposés au repyramidage...

**Pour le SNASUB-FSU, il faut un véritable plan de requalification** pour les TECH, quelle que soit leur affectation.

**Donnez-nous le rapport de force pour pousser cette revendication !**

### DES PRIMES REVALORISÉES

**Selon les affectations**, d'un établissement à l'autre, d'un service à l'autre, les technicien·nes perçoivent parfois des montants de primes très différents. Cette situation s'est encore aggravée depuis le passage au RIFSEEP qui met les collègues en concurrence. On ne s'y retrouve plus et ce sont les personnels qui sont maltraités !

**Le SNASUB-FSU revendique** une réelle convergence indemnitaire entre tous les collègues technicien·nes, alignée sur les meilleurs montants servis dans la fonction publique !

### DES CARRIÈRES RESPECTÉES

**Le SNASUB-FSU défend vos droits et vos conditions de travail**, efficacement, au quotidien, en faisant respecter l'égalité de traitement entre toutes et tous.

**Il se mobilise contre les suppressions d'emploi** ou les gels de postes et se batte pour la création de postes à la hauteur des besoins !

**Il revendique la mise en place d'un tableau de mutation** permettant la mobilité des collègues qui le souhaitent. Car aujourd'hui la mobilité est quasi impossible pour les ITRF, contraint·es de repasser des concours pour changer d'établissement ou de prendre la voie du détachement pour évoluer dans leur carrière. Cette situation est délétère pour les collègues comme pour les établissements.

**Gagnons des améliorations pour nos carrières !** Chaque voix portée sur les listes du SNASUB-FSU nous donne plus de force pour faire bouger les lignes.

### DES AUGMENTATIONS DE SALAIRES POUR VIVRE DIGNEMENT DE NOTRE TRAVAIL

**La récente augmentation de la valeur du point d'indice ne suffit pas. Avec le SNASUB-FSU, il faut gagner l'augmentation des salaires !**

- **une valeur du point d'indice** fixée à 6 € et un salaire minimum fonction publique fixé à 1850 € net ;
- **l'indexation des traitements** sur l'inflation ;
- **une revalorisation générale** immédiate de l'ensemble de la grille indiciaire par la distribution additionnelle de 70 points d'indice ;
- **une revalorisation de l'IFSE** pour corriger toutes les inégalités existantes, aligner son montant sur les meilleurs montants servis dans la fonction publique avant de gagner leur intégration dans le salaire indiciaire ;
- **un plan massif de requalification** des emplois de B en A.



Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀

avec le SNASUB-FSU

